

Communication du Président du Conseil régional Séance des 24 et 25 juin 2010

Titre : Lancement de la mesure « Aider à la création de 10 000 emplois non délocalisables ».

Notre majorité s'est engagée sur la mise en œuvre de nouvelles mesures. Leur lancement sera précédé à chaque fois d'une phase de définition des principes, objet de la présente communication, suivie d'une phase de concertation et enfin d'une adoption en Séance plénière du cadre d'intervention.

Ce mandat constitue une période privilégiée pour avancer dans l'affirmation du rôle de la Région, de rendre lisible ses politiques et tout particulièrement en matière d'emplois non délocalisables.

I. LE CONTEXTE : vers une Eco-Région pourvoyeuse d'emplois durables

Au-delà des conséquences de la crise économique, notre région n'échappe pas aux profondes mutations économiques et sociales en cours sous l'effet du défi énergétique, du renforcement du besoin d'une alimentation de qualité ou du vieillissement de la population.

Or ces mutations sont porteuses d'emplois nouveaux pour les territoires qui sauront y répondre en leur offrant des conditions favorables à leur développement.

C'est le sens de cette mesure pour laquelle notre majorité s'est engagée à aider à la création de 10 000 emplois non délocalisables ancrés sur le territoire de la région Centre.

La création d'emplois non délocalisables est au cœur de nos préoccupations et l'ensemble de nos politiques doivent être mobilisées vers cet objectif qui est de faire de notre région, une économie innovante et pourvoyeuse d'emplois durables.

Les emplois liés à l'économie verte sont ceux portés par des activités :

- qui émettent beaucoup moins de gaz à effet de serre et qui dépensent moins d'énergie;
- qui privilégient les écotechnologies : l'ensemble des technologies dont l'emploi est moins néfaste pour l'environnement que le recours aux techniques habituelles répondant aux mêmes besoins ;
- qui pratiquent la production et la consommation responsables, pensent les productions en termes de cycle de vie ;
- où les transports sont raisonnés, les villes durables, les territoires ruraux pensés et gérés globalement selon un mode de développement durable ;
- qui protègent et rétablissent les services écosystémiques rendus par l'eau, les sols, la biodiversité ;
- qui mettent les hommes et les femmes au centre de l'entreprise et du projet social ;
- qui promeuvent la participation de chacun à la décision et s'enrichissent de la différence ;
- qui respectent les cultures, les patrimoines ;
- qui évaluent les effets des décisions sur les générations futures.

Les métiers liés à l'économie verte ne sont pas seulement des emplois nouveaux, mais aussi des emplois nécessitant des adaptations en termes de formation.

II - PROPOSITIONS POUR ANCRER L'EMPLOI EN REGION CENTRE

Dans la poursuite du Schéma Régional de Développement Economique et Social (SRDES), nous nous engageons à ancrer l'emploi au cœur du développement local en soutenant :

- Toutes les activités liées à l'économie verte (énergies renouvelables, isolation des logements, agriculture biologique, protection de la biodiversité, protection de l'environnement, gestion de l'eau, les activités de la réutilisation et du recyclage dont le financement n'est pas assuré par ailleurs (éco-taxe recyclage, taxe ordures ménagères, etc.).
- Les créations d'entreprises.
- Le développement économique porté par des activités artisanales, agricoles et les PME-PMI et conduisant à la création d'emploi.
- Les activités associatives.
- Les nouveaux services et services à la personne (santé, maintien à domicile, services publics) non pris en charge par d'autres dispositifs (assurance maladie, APA, etc.).
- Les activités liées au tourisme, aux pratiques sportives, la culture et au développement local.
- Les sociétés coopératives de production (SCOP).
- L'activité de formation des demandeurs d'emplois vers les métiers liés à l'économie verte.

Au-delà des aides nouvelles accordées aux projets de ces secteurs il nous faudra aussi apprécier, définir et mesurer l'ensemble des emplois générés par la commande publique de la Région auprès d'eux.

Je vous propose que nous engagions dès maintenant, sur cette base, une concertation avec les acteurs sociaux, que nous puissions l'évoquer pleinement à l'occasion du débat que nous organiserons sur le thème de l'économie et l'emploi et sa transformation écologique dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) à l'automne prochain et que nous puissions réfléchir à un identifiant des projets concernés au fur et à mesure de leur passage en Commission permanente et de leurs retombées sur l'économie et l'emploi régional pour une valorisation annuelle des résultats dans le rapport d'activité.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

François BONNEAU